Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2021 (2020-12) RÈGLEMENTS 2020-15, 2020-16, 2020-17 ET 2020-18

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants:

- Règlement 2020-12 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021;*
- Règlement 2020-15 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres*;
- Règlement 2020-16 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2020-17 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres*;
- Règlement 2020-18 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres;*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 18 décembre 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1er janvier 2021** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 21 décembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx